

**Renouvellement de la politique culturelle  
du Québec**

Consultation publique

Mémoire



**Le Monastère des Augustines,  
un patrimoine d'innovations**



**Fiducie du patrimoine culturel des Augustines  
Le Monastère des Augustines  
Fédération des Monastères des Augustines**

Ce mémoire est rédigé dans le cadre de la consultation publique du gouvernement du Québec en vue du renouvellement de la Politique culturelle du Québec

Avril 2016

## **PARTICIPATION**

### **Fiducie du patrimoine culturel des Augustines**

Marcel Barthe, président

Marie Rübsteck, directrice générale

Nathalie Deschênes, responsable des communications

### **Le Monastère des Augustines**

Isabelle Duchesneau, directrice générale

Catherine Gaumond, directrice Musée et Archives

Geneviève Piché, historienne-archiviste responsable, Centre d'archives

### **Fédération des monastères des Augustines**

Denis Robitaille, chargé de projet

### **Rédaction et responsable du projet**

Denis Robitaille

Courriel : [denisrobitaille@augustines.ca](mailto:denisrobitaille@augustines.ca)

### **Photos**

Daniel Abel, photographe : page couverture et page 14

Monastère des Augustines : pages 3, 5, 7, 9, 11, 12, 13

Le Monastère des Augustines, 77, des Remparts, Québec, G1R 0C3

Site Internet : [www.monastere.ca](http://www.monastere.ca)

La Fiducie du patrimoine culturel des Augustines, 75, des Remparts, Québec, G1R 3R9

Site Internet : [www.augustines.ca](http://www.augustines.ca)

## RÉSUMÉ

Inspiré par le chemin parcouru en vue de réaliser le projet des Augustines du Québec, le présent mémoire attire l'attention sur les conditions qui ont permis de mener à bien ce projet. Il fait état des obstacles qu'il a fallu surmonter et des solutions trouvées. Inspiré par cette expérience hors du commun, il propose des mesures pour assurer la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine québécois par des projets résolument novateurs, faisant appel à la participation citoyenne et ancrés dans les enjeux sociaux du Québec actuel.



## INTRODUCTION

### **Le projet des Augustines pendant les vingt-cinq années de la politique *Notre culture, notre avenir***

Les responsables du projet des Augustines saluent les avancées significatives qu'a permises la politique culturelle du Québec de 1992, en matière de connaissance, de protection, de mise en valeur et de transmission du patrimoine culturel, identifiées dans le document *Contexte général* de la présente consultation. Les Augustines figurent sans contredit parmi les acteurs significatifs de ces avancées. Leur action en faveur du patrimoine a en effet pratiquement épousé la même période. Dès 1995, les Augustines commencent leur réflexion en vue de préserver le patrimoine dont elles sont les gardiennes. En 2000, elles interpellent le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Québec pour qu'ils les soutiennent dans leurs démarches. En 2003, le monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, quatre fonds d'archives et plus de 700 objets sont classés en vertu de la Loi sur les biens culturels. En 2005, les Augustines enclenchent la réalisation de leur projet qui ouvre ses portes au public dix ans plus tard.

Au cours de cette période, le projet des Augustines bénéficiera de certaines des avancées identifiées dans le *Contexte général*. Notamment, l'adoption, en 1995, des mesures d'aide à la restauration du patrimoine religieux, la mise en place, en 2006, du Fonds du patrimoine culturel du Québec, l'adoption, en 2011, de la Loi sur le patrimoine culturel, qui reconnaît de nouvelles catégories telles que le patrimoine immatériel et, enfin, la Politique muséale, en 2000, qui a favorisé le développement d'un réseau muséal dynamique et cohérent.

Les responsables du projet des Augustines ont également participé à différentes consultations lancées par le gouvernement du Québec. En 2005, ils défendaient un mémoire devant la Commission parlementaire de la culture dans le cadre de sa Consultation générale sur le patrimoine religieux du Québec. En 2008, ils ont participé aux consultations qui ont mené à la refonte de la Loi sur le patrimoine culturel adoptée en octobre 2011. Enfin, en 2013, ils présentaient un mémoire au Groupe de travail sur l'avenir du réseau muséal créé par le Ministère de la Culture et des Communications.

Il est donc tout naturel que le projet des Augustines apporte sa contribution à la réflexion en vue du renouvellement de la Politique culturelle du Québec. Le renouvellement de cette Politique offre l'occasion de revenir sur le parcours de ce projet amorcé par les Augustines qui a emprunté des voies inédites, qui laisse entrapercevoir des options fécondes à explorer pour assurer une préservation dynamique de la mémoire du Québec au cours des années à venir.

Le présent mémoire accorde une attention particulière au patrimoine religieux auquel appartient le projet des Augustines. Les responsables ont toutefois à cœur d'inviter les rédacteurs de la nouvelle politique culturelle à étendre leur préoccupation au patrimoine bâti institutionnel, rural et résidentiel. Dans ce dernier cas, le nombre sans cesse croissant de maisons ancestrales qui disparaissent sous le pic des démolisseurs

devrait inquiéter tous ceux et celles qui se préoccupent de la mémoire architecturale du Québec et de ce qui fait son caractère distinct.

### **Le patrimoine et la culture**

Les responsables du projet des Augustines partagent les convictions fortes exprimées par le Groupe-conseil sur la politique du patrimoine culturel du Québec (2000) dont le travail a inspiré la révision de la Loi sur le patrimoine culturelle. Certaines d'entre elles permettent d'asseoir les propositions du présent mémoire.

*« Le patrimoine est vivant et porteur de culture ».* Le patrimoine est en effet l'expression tangible de l'identité culturelle du Québec inscrite dans la continuité. Il est une des manifestations multiformes de la culture. La détermination d'une politique culturelle à promouvoir la sauvegarde du patrimoine envoie le signal d'une culture qui veut exister dans le temps et dans l'espace. Pour sa part, la politique culturelle de la Ville de Québec (2005) affirme : *« La culture, en tant que facteur de cohésion et d'intégration sociale, permet non seulement à l'individu de s'affirmer, mais aussi de développer un sentiment d'appartenance à sa collectivité. »*. On ne saurait si bien dire s'il s'agissait du patrimoine culturel, dès lors qu'il est accessible au plus grand nombre.

Revenons au rapport du Groupe-conseil : *« La valeur à la fois esthétique et pédagogique du patrimoine exige de nouveaux comportements : une aspiration à retrouver ou à conforter le sens des racines, des origines et à se réappropriier ou à redécouvrir, par le patrimoine, une histoire insuffisamment connue, sinon méconnue. »* Les formes d'appropriation du patrimoine au Monastère des Augustines et les façons proposées d'habiter ce lieu chargé d'histoire démontrent la vitalité et la capacité d'innovation qu'offre le patrimoine. Aujourd'hui, les consommateurs de culture cherchent une expérience dans laquelle ils peuvent s'investir, faire des choix, jouer un rôle. Le patrimoine se transmet non seulement en le sauvegardant, mais aussi en offrant l'expérience concrète de sa fréquentation et de son usage.

Dans son rapport, le Groupe-conseil se faisait l'écho de l'expression du *« besoin de concrétiser le sens de l'identité nationale, inquiétude grandissante devant certaines menaces portées par une mondialisation qui pourrait engendrer l'uniformisation de la culture »*. Le patrimoine, bien qu'il soit l'affirmation d'une identité distincte, n'est pas un



repli sur soi ni un retour vers le passé. Au même titre que le cinéma, le théâtre, la danse et autres formes d'expressions artistiques qui traversent les frontières tout en restant imprégnées de l'identité québécoise, le patrimoine d'ici est d'autant plus reconnu qu'il affirme son origine. Le Monastère des Augustines reçoit déjà de nombreuses manifestations d'intérêt à l'internationale. Les médias, les organisations touristiques et les touristes eux-mêmes proviennent de partout et trouvent dans ces lieux témoins de l'histoire d'une communauté d'ici une source d'inspiration pour eux-mêmes parce qu'ils expriment des aspirations universelles.

### **Questions abordées**

La présente contribution se situe résolument du point de vue de ceux et celles qui ont mené le projet des Augustines. Elle s'attarde plus spécifiquement aux questions suivantes suggérées dans le cahier de consultation.

2/ Quelles devraient être les priorités de la prochaine décennie pour renforcer cette vision englobante de la place de la culture dans le développement de la société québécoise ?

3/ Comment renforcer l'interaction entre la politique culturelle et les politiques des autres secteurs (social, économique, éducatif, environnemental, territorial et de la santé), et ce, à tous les paliers d'intervention (national, régional, local) ?

10/ Quelles nouvelles stratégies devrait-on mettre en place afin que la conservation du patrimoine, l'archéologie, l'urbanisme et la qualité architecturale s'inscrivent davantage en relation avec l'occupation et l'aménagement du territoire ?

11/ Quel devrait être le rôle de l'État à l'égard du patrimoine religieux ?

18/ Comment améliorer la responsabilisation des citoyens à l'égard du patrimoine ?

20/ Le réseau d'équipements culturels étant aujourd'hui bien établi (musées, bibliothèques, salles de spectacle, etc.), quelles seraient les approches à privilégier pour joindre davantage les citoyens et mieux exploiter ces lieux importants dans la vitalité des communautés ?

36/ Quelles améliorations le gouvernement du Québec peut-il apporter au système actuel de financement de la culture ? Quelles sont les limites des mécanismes de soutien financier en place ? Comment les améliorer ?

## **MISE EN CONTEXTE**

### **Le projet des Augustines**

Le projet des Augustines vise en premier lieu à regrouper les archives et les objets de collection des douze monastères-hôpitaux qu'elles ont fondés au Québec et à les céder à la population en vue de créer un lieu dédié à la mémoire des fondatrices de l'hospitalisation au pays. Arrivé en Nouvelle-France en 1639, cet ordre de sœurs hospitalières neuf fois centenaire est détenteur de biens patrimoniaux de première

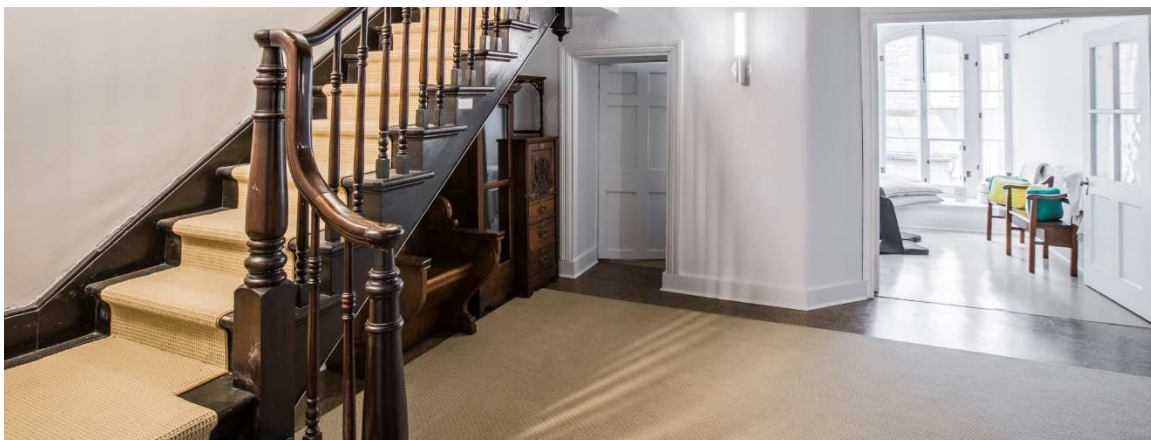


importance dont bon nombre sont classés en vertu de la Loi sur les biens culturels du Québec. Le lieu dédié à la mémoire de l'œuvre des douze monastères est situé au cœur du Vieux-Québec, dans les murs érigés en 1695 du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec. Il abrite un musée, une réserve muséale de plus de 40,000 objets, un centre d'archives regroupant un kilomètre linéaire de documents et de livres anciens.

Le musée du monastère et le centre d'archives conjuguent leurs efforts pour offrir une programmation culturelle variée et adaptée à différents groupes d'âge. Une exposition permanente retrace le mode de vie des Augustines et l'évolution de la pensée médicale. Des expositions temporaires viendront bientôt explorer d'autres facettes de cette riche histoire. Des conférences, des démonstrations, des activités scolaires, des visites immersives, des séjours thématiques, des initiations à la généalogie, des activités alliant culture et santé, des concerts, sont autant de façon d'offrir l'expérience de ces lieux chargés de mémoire.

Les Augustines ont voulu que leur projet soutienne les personnes qui prennent soin des autres. Le Monastère des Augustines offre le répit aux proches aidants, accueille les accompagnateurs des malades, devient un lieu de rencontre et de partage entre soignants du réseau de la santé et des services sociaux et des organismes communautaires. Il innove également en offrant de séjourner au Monastère dans une ambiance patrimoniale exceptionnelle. Il développe une programmation qui porte le souci du mieux-être des personnes et propose des activités de ressourcement en santé globale. Enfin, les religieuses continuent d'y résider et d'y accueillir la population au Centre Catherine-de-Saint-Augustin qu'elles animent.

Après d'importants travaux de réhabilitation, le Monastère a ouvert ses portes au public le 1er août 2015, le jour du 376ème anniversaire de l'arrivée des Augustines au pays. L'initiative, les étapes de réalisation et les obstacles franchis en vue de créer cette institution culturelle de premier plan sont riches en enseignements. Ils peuvent inspirer l'avenir du développement culturel du Québec, non seulement en matière de sauvegarde du patrimoine religieux, mais par le mode de prise en charge et de déploiement de ce patrimoine, l'appropriation dont il a fait l'objet et l'utilité sociale dans laquelle il souhaite s'inscrire. Les Augustines ont souhaité que leur patrimoine culturel participe aux enjeux résolument actuels de la préservation du patrimoine et de



la santé de la population. C'est à cette mission que se consacre désormais le Monastère des Augustines.

Avec l'importance de la collection, des archives et des bâtiments dont il est le gardien, les équipements mis en place pour les préserver et la programmation qu'il met en œuvre, le Monastère des Augustines est devenu une institution culturelle de première importance au Québec.

### STRUCTURE DU PROJET DES AUGUSTINES

#### **Fiducie du patrimoine culturel des Augustines**

Fiducie d'utilité sociale : détention des biens patrimoniaux et des actifs, gardienne des intentions des Augustines

#### **Monastère des Augustines : lieu de mémoire habité**

Organisme à but non lucratif : gestion des activités du Monastère

#### **Centre Marie-Catherine-de-Saint-Augustin**

Organisme à but non lucratif : gestion des activités du Centre

## CONSTATATIONS ET ENSEIGNEMENTS

### 1. Soutien du ministère et de la Ville — Questions 11 et 18

Au cours de son élaboration, le projet des Augustines a bénéficié d'un soutien exemplaire et sans faille du Ministère de la Culture et des Communications et de la Ville de Québec. Durant ces quinze ans, des membres du personnel du Ministère et de la Ville ont pris une part active à la démarche et le financement assuré par ces deux instances — dans le cadre de l'Entente de développement culturel — a permis l'engagement d'une ressource dédiée à l'avancement du projet en plus de subvenir en grande partie aux coûts des diverses études requises à la définition du concept. Sans ce support, le projet des Augustines n'aurait jamais pu se réaliser.

La nouvelle politique culturelle du Québec devrait retenir l'importance de ce soutien. Dans un tel projet de reconversion du patrimoine religieux, le ministère de la Culture et des Communications, de concert avec les services de la municipalité concernée et, éventuellement, avec l'aide d'autres ministères (Tourisme, Développement économique et autres), doit s'investir de façon dynamique dès que possible dans la démarche, faciliter l'implication du milieu, la concertation des efforts et le développement de ressources. Il ne s'agit pas ici de faire le travail à la place des milieux, mais d'en être le facteur de cohésion.

### 2. Mise en commun des expertises — Questions 3, 11, 18, 20

Le projet des Augustines répond à la situation spécifique des Augustines, mais il s'inscrit dans un phénomène largement répandu au Québec, soit la diminution des capacités des



responsables traditionnels du patrimoine religieux. Partout au Québec, on cherche et on expérimente des solutions. Les avancées des uns inspirent les recherches des autres.

La politique culturelle du Québec devrait prévoir la mise en commun de ces expériences, la constitution d'expertises qui viendraient en aide aux élus et aux organisations locales qui tentent de sauver leur patrimoine culturel. Elle devrait suggérer des moyens de sortir de l'isolement les initiatives locales, de favoriser le partage des connaissances et des solutions, de mettre en réseau les sites apparentés (patrimoine religieux, maisons anciennes, paysages, savoirs ancestraux, etc.)

### **3. L'imprévu archéologique — Questions 3, 10, 36**

En cours de réalisation, la réhabilitation du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec a mis au jour des vestiges archéologiques dont on ne soupçonnait pas l'existence. Cette découverte a cependant fait subir un important retard au projet et engendré un dépassement de coûts qui a failli compromettre la réalisation. Le Monastère des Augustines subira encore longtemps les contrecoups financiers de cette situation.

La possibilité de telles découvertes devrait être prise en compte lors de travaux de cette envergure et faire l'objet d'une enveloppe financière concertée lorsque le financement est accordé grâce à une entente intergouvernementale. La politique culturelle du Québec devrait en faire la recommandation.

### **4. Renouveler le modèle de prise en charge — Questions 2, 3, 10, 18**

Pour réaliser le projet des Augustines, il a fallu trouver des réponses inédites. La collaboration de plusieurs dizaines de personnes provenant d'horizons différents et complémentaires a permis de trouver des solutions organisationnelles, juridiques, financières novatrices. Il a fallu envisager de nouveaux modèles administratifs et économiques. La création d'une fiducie d'utilité sociale, la mise en place de sources de revenus d'opération qui contribuent à la mission patrimoniale, le rôle de solidarité sociale (répit pour les proches aidants, soutien aux soignants, santé globale, etc.) combiné à celui de la culture, font partie de ces solutions novatrices qui permettent la mise en œuvre du projet des Augustines.

Les dispositions de la politique culturelle devraient encourager de telles initiatives qui reposent sur la participation collective et la concertation entre les pouvoirs publics.



## 5. Le rôle social du patrimoine culturel — Questions 2, 3, 18, 20

Une des dimensions novatrices du projet des Augustines est la mise en valeur du rôle social du patrimoine, du facteur de mieux-être qu'il apporte à la population. Comme l'évoque une expression qui s'impose en ce moment — et à raison — en regard du legs des communautés religieuses, celui-ci constitue un patrimoine social en plus d'être culturel. Dans cet esprit, non seulement le Monastère des Augustines offre-t-il la découverte de l'histoire et du patrimoine matériel des Hospitalières, mais il prolonge la fonction d'accueil et de ressourcement de ce lieu fondateur, en fidélité avec les valeurs et les pratiques des premières soignantes du pays. Le Monastère des Augustines inscrit l'usage du patrimoine dans les enjeux sociaux du Québec.

Alors que le projet des Augustines contribue à une meilleure compréhension de la santé et au soutien de ceux et celles qui soignent, d'autres, au Québec, pourraient contribuer à l'éducation, à la lutte à la pauvreté et aux inégalités sociales, à l'intégration des immigrants, à l'essor économique du milieu. À ces divers titres, le patrimoine culturel des communautés religieuses est inspirant. Le rendre socialement utile est une façon éloquente de rendre hommage à ceux et celles qui l'ont constitué en se consacrant à une mission sociale qui fut essentielle au développement du Québec. Ce mode de mise en œuvre pourrait faire partie des orientations encouragées par la Politique culturelle du Québec.

## 6. Les entreprises culturelles et d'économie sociale — Questions 10, 20, 36

Le développement actuel des entreprises d'économie sociale au Québec inspire de nouveaux modèles de protection et d'exploitation du patrimoine culturel. Dans le respect de valeurs d'équité et de développement durable, les entreprises culturelles et les entreprises d'économie sociale partagent des valeurs communes et s'investissent dans la mise à profit du bien commun en faveur du plus grand nombre. La politique culturelle du Québec devrait favoriser ce rapprochement et soutenir la mise en œuvre de modèles économiques solidaires qui soutiennent les initiatives citoyennes en matière de patrimoine.

### LE MONASTÈRE DES AUGUSTINES

#### Quelques chiffres

Six bâtiments construits entre **1695** et **2015**  
 Mémoire de **douze** monastères-hôpitaux  
**41 000** objets de collection  
 Un kilomètre linéaire d'archives historiques et de livres anciens  
 Un musée de **2 570m<sup>2</sup>**  
 Un centre d'archives de **403m<sup>2</sup>**  
 Une réserve muséale de **700m<sup>2</sup>**  
**65** chambres  
**10** salles en location  
 Un restaurant  
 Une boutique  
**80** employés

## 7. Soutenir la mobilisation — Questions 18 et 36

Pendant les quinze ans qu'il a mis à se réaliser, le projet des Augustines a bénéficié du soutien indéfectible des religieuses tant sur le plan des orientations qu'au plan financier. Tous les projets de reconversion du patrimoine religieux n'ont pas cette chance. Mobiliser les collectivités et les décideurs, chercher un usage et des solutions viables, trouver le financement, engager les ressources, faire les travaux, démarrer un projet et l'ouvrir au public, toutes ces étapes nécessitent du temps et un soutien financier patient. Le patrimoine bâti du Québec ne pourra être sauvé sans cet investissement de temps et d'argent. D'où proviendra-t-il ? D'une institution dédiée à cette cause ? De la constitution d'un fonds spécifique ? D'incitatifs fiscaux (exemption des taxes foncières, crédits d'impôts plus importants pour ceux qui donnent pour des biens patrimoniaux, tarifs d'électricité préférentiels) ? Peut-on créer un financement intérimaire qui permet d'acquérir le bien patrimonial, donne le temps de trouver la solution et soutient le démarrage jusqu'à l'atteinte de l'équilibre financier des opérations ? La politique culturelle doit aborder ces questions.

## 8. La contribution du musée et des archives — Question 2

Dans un projet résolument tourné vers un usage mixte et inédit comme celui des Augustines, les responsables doivent pouvoir compter sur la mémoire des objets, des lieux et des archives pour nourrir et documenter leur réflexion, pour asseoir leurs décisions. Pour ne pas perdre de vue la finalité de préservation de la mémoire, les responsables des collections et archives doivent se situer au cœur de la réflexion pour garder les développeurs sur la piste de cette mémoire. À ce propos, le projet des Augustines a bénéficié d'une longue tradition de préservation de la mémoire de chaque monastère, de la formation de certaines religieuses à la gestion des archives et des collections et d'un personnel laïc engagé sur le long terme. Un projet de mise en valeur patrimoniale qui sort des sentiers battus ne peut se construire sans cet apport essentiel à défaut duquel il risquerait à tout moment de s'égarer.

La politique culturelle du Québec devrait réaffirmer le rôle central que jouent la muséologie et la conservation des archives pour le maintien d'une mémoire active et contributive dans le cadre de projets de mise en valeur du patrimoine québécois.



### 9. La pression de l'équilibre financier — Question 36

En matière de valorisation du patrimoine, le potentiel de revenus d'exploitation d'un site historique semble être devenu un critère décisif pour obtenir l'aide financière des pouvoirs publics. Pour le projet des Augustines, cette nécessité a stimulé une inventivité et une créativité qui sont devenues une de ses marques distinctives. Le séjour au monastère est, en effet, non seulement une source significative de financement pour l'entretien du bâtiment et la gestion des archives et collections, mais également une expérience de proximité inspirante avec l'histoire et un lieu de ressourcement pour un mieux-être. Ce lieu de mémoire est habité.

Cette exploitation ne se fait pas sans incidences sur la préservation du patrimoine. En plus d'en accélérer l'usure (ce qui est le cas de tous les lieux historiques ouverts au public), il exerce une pression importante sur les activités muséales et archivistiques qui ne peuvent être aussi génératrices de revenus qu'une hôtellerie. En regard des impératifs économiques auxquels ils sont soumis, les dirigeants peuvent être appelés à faire des choix difficiles dans lesquels le poids et la capacité d'influence du secteur culturel risquent de perdre de l'importance. Sans une vigilance constante, certains choix dictés par le nécessaire équilibre financier pourraient se faire au détriment de la protection et de l'accessibilité du patrimoine pour le plus grand nombre.

La politique culturelle du Québec devrait prévoir un financement d'appoint pour ces organisations qui gèrent à la fois un lieu touristique, un monument historique et des biens patrimoniaux. Un revenu minimal garanti diminuerait l'appel à la contribution financière de la mission première du projet et la protégerait en la soustrayant de la nécessité de performance à ce niveau.

### 10. Aider à soutenir la différence patrimoniale — Questions 2 et 36

Le patrimoine religieux bâti occupe une place centrale dans l'identité d'une localité. Il a été constitué grâce à la contribution de la population et beaucoup de personnes et d'organisations cherchent à lui donner une deuxième vie en continuité avec son usage communautaire. Or, les organismes culturels ou d'entraide sociale disposent généralement de moyens financiers modestes. L'exploitation d'un bâtiment d'une telle valeur, et souvent d'une ampleur plus grande que requise pour le projet, ajoute une charge supplémentaire aux coûts d'exploitation qui fait reculer plus d'une organisation. Il faut en effet entretenir un parvis, un clocher, de grandes fenêtres, un édifice





historique, utiliser des matériaux conformes, etc. tout en assurant la mission première de l'organisme. Comment assumer collectivement cette charge supplémentaire qui permettrait à des organismes aux ressources limitées d'acquiescer un lieu patrimonial et de lui donner une vie nouvelle et utile ? La politique culturelle pourrait suggérer des pistes de solutions à ce sujet.

### **11. La diffusion de la culture — Question 20**

L'industrie culturelle est, à l'évidence, en pleine métamorphose. Elle revoit ses objectifs, ses canaux de diffusions et ses moyens d'action afin de répondre aux générations émergentes pour qui de nombreuses façons de faire traditionnelles ne disent plus rien. Le projet des Augustines nous inspire qu'il faut adopter des réflexes de collaboration, de mixité d'usages, de partage de frais et de ressources. Dans cette perspective, des acteurs autres que les spécialistes en patrimoine jouent un rôle primordial. Pensons aux écoles, aux médias, aux entreprises touristiques et de ressourcement, au monde de la santé dans le cas du projet des Augustines. La culture doit sortir des musées, des salles de spectacle et des lieux historiques pour fréquenter des univers qui leur sont inhabituels. À ce titre, l'expérience française de la culture à l'hôpital peut être inspirante.

Il faut s'adapter à la mondialisation, agrandir les horizons et mettre en perspective certains paradoxes typiques de notre époque tels que l'universalité et le particularisme, la mondialisation et le développement local, le virtuel et l'expérience du réel, la tradition et les technologies.

Dans un contexte de mondialisation, de médiatisation, de consommation et d'éphémère, quelle est la place de la culture et de la mémoire ? Comment doivent-elles se déployer, s'affirmer ? Il est primordial que les instances publiques s'adaptent et soient ouvertes aux idées nouvelles et aux façons inédites de faire rayonner la culture. Ce sera assurément une des préoccupations de la prochaine politique culturelle du Québec.

### **12. Le numérique — Question 20**

Dans l'univers du patrimoine culturel, le numérique ouvre de nouvelles perspectives et un pouvoir de diffusion qui contribuent à son rayonnement et à sa préservation.



Pensons aux expositions virtuelles accessibles sur le web, aux catalogues numériques des collections muséales, à la numérisation des documents pour les préserver de l'usure et en faciliter l'accès, pensons aux interactions sur les réseaux sociaux. Le numérique a profondément modifié le rapport que les citoyens adoptent envers leur culture. Chaque institution culturelle québécoise doit, si ce n'est déjà fait, se constituer une stratégie numérique forte afin de se distinguer et de survivre. Une aide en ce domaine, en partenariat avec des firmes spécialisées et des entreprises de développement web, sera nécessaire pour entrer véritablement dans l'ère 2.0. La politique culturelle saura encourager des initiatives en ce sens.

## CONCLUSION

Si le projet des Augustines fut un des témoins-acteurs privilégiés de la politique culturelle adoptée en 1992, le Monastère des Augustines en sera un de la future politique culturelle. Les Augustines ont légué à la population du Québec un héritage de première importance. Elles l'ont confié à des fiduciaires et des administrateurs qui en acceptent la responsabilité au nom du bien commun. Des équipes de travail animent ce lieu patrimonial de façon innovante. Toutes ces personnes auront besoin du soutien d'une politique culturelle dynamique et résolue, en solidarité avec tous les autres projets du même ordre qui ne manqueront pas de requérir un soutien de l'État.

Dans son introduction, le document qui décrit le contexte général de la présente consultation affirme : « *En adoptant la politique culturelle du Québec Notre culture, notre avenir, en 1992, le gouvernement du Québec faisait le pari d'inscrire la culture au rang des préoccupations gouvernementales, au même titre que le social et l'économique.* » La prochaine politique aura besoin d'une position toute aussi robuste pour surmonter les nombreux défis d'une société en profonde mutation.

